

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} décembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Est absent : Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2014-12-01-268

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

B- Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2014

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

0-7 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2015

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2014
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2014
- 100-7 Adoption du budget 2015 – Demande de report d’adoption
- 100-8 Souper de Noël - Suivi
- 100-9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 100-10 Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l’exercice financier 2015
- 100-11 Assurances générales de la municipalité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d’activités du service incendie
 - A- Remise des clés du camion auto-pompe-citerne, 5 à 7
 - B- Nomination de 3 pompiers volontaires
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
 - A- Employés – Fin de travail décembre 2014
 - B- Réintégration d’employés pour l’année 2015
- 300-2 Réfection de la chaussée de la rue de la Côte – BOU-2014-01 – Ajout non accordé
- 300-3 Réfection de la chaussée de la rue de la Côte – Autorisation de paiement
- 300-4 Lettre de remerciement à la Députée – Subvention rue de la Côte
- 300-5 Contrat d’entretien des chemins d’été # 2014 – Autorisation de la remise de la retenue
- 300-6 Bancs de gravier sur le territoire de la municipalité, mandat à Gilles Bastien

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d’aqueduc
 - A- Bris d’aqueduc sur la rue de la Côte
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2014
- 600-3 Petite école de rang - suivi
- 600-4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 269 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire 2014-2015
 - A- Contrat 2014-2015
 - B- Aide technique pour la confection de la glace
- 700-2 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution 2014
- 700-3 Spectacle de magicien à la bibliothèque municipale, le 18 décembre 2014
- 700-4 Appel d'offres regroupés – Bibliothèque municipale
- 700-5 Club se ski et planche de la Haute-Gatineau – Saison 2015
- 700-6 Vœux du temps des Fêtes – Radio CHGA
- 700-7 Proposition publicitaire « Clé en main »

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

M.B. 2014-12-01-269

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

M.B. 2014-12-01-270

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 novembre 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Journée contre l'intimidation, un ruban est remis à chaque personne, par les membres de l'Aféas de Bouchette
- Texte en français pour les détecteurs de fumée par le service incendie

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2014

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de novembre 2014.

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Certains membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-7 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2015

M.B. 2014-12-01-271

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront habituellement les premiers lundis du mois et débuteront à 19 h au 36 rue Principale :

Calendrier 2015

Le lundi 12 janvier	Le lundi 6 juillet
Le lundi 2 février	Le lundi 3 août
Le lundi 2 mars	Le mardi 8 septembre
Le mardi 7 avril	Le lundi 5 octobre
Le lundi 4 mai	Le lundi 2 novembre
Le lundi 1 juin	Le lundi 7 décembre.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2014-12-01-272

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 novembre 2014, pour un montant total de 3510.48\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 novembre 2014 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2014

M.B. 2014-12-01-273

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2014 pour un montant total de 67143.09 \$, telle que déposée par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2014

M.B. 2014-12-01-274

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2014 pour un montant de 34769.10\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du budget 2015 – Demande de report d'adoption

M.B. 2014-12-01-275

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'informer Monsieur Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que l'adoption du règlement décrétant les revenus et les dépenses pour l'exercice financier 2015 pour la municipalité de Bouchette sera adopté lors d'une séance extraordinaire en janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Souper de Noël - Suivi

M.B. 2014-12-01-276

Considérant la résolution M.B. 2014-11-03-255, adoptée lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2014;

Considérant que le maire Réjean Major a déposé son Vêto sur cette résolution, donc aucune signature sur la résolution;

Considérant que ce sujet doit être traité de nouveau par les membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2014-11-03-255 et qu'un souper de Noël soit offert pour le personnel municipal, les membres du conseil, les pompiers volontaires de même que tous les conjointes, conjoints au Restaurant l'Huile d'Olive. Cette dépense sera imputée au poste « Frais de déplacement » (02-110-00-310) (02-130-00-310) et (02-220-00-310).

Adoptée à la majorité

Les conseillers Yvon Pelletier et Luc Larivière enregistrent leur dissidence.

100-9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

M.B. 2014-12-01-277

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyé par Steve Lefebvre, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 5 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

100-10 **Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2015**

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 1 ^{er} décembre 2014, qu'un projet de règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2015, sera déposé lors d'une prochaine séance de conseil.

Karo Poirier
Siège # 4

100-11 Assurances générales de la municipalité

M.B. 2014-12-01-278

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommage exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec au fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal* du Québec et 465.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 19 novembre 2014;

QUE le maire Réjean Major et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudia Lacroix, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 10 664.60\$ incluant les taxes applicables et la contribution MMQ, pour les assurances générales de la Municipalité pour l'année 2015. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de novembre 2014.

A- Remise des clés du camion auto-pompe citerne, 5 à 7

Note au procès-verbal

Une invitation paraîtra dans un journal local pour un 5 à 7, qui aura lieu lundi le 15 décembre 2014 à la caserne incendie, située au 46 rue du Pont. Il y aura remise des clés du camion auto-pompe citerne par la compagnie Aréo-Feu au service d'incendie de la municipalité de Bouchette. Un vin et fromage sera servi.

B- Nomination de trois pompiers volontaires

M.B. 2014-12-01-279

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'embauche de trois pompiers volontaires, soit Charles Saumure, André- Mathieu Lefebvre et Pascal Clément. Les membres du conseil leur souhaitent la bienvenue au sein de la brigade incendie de la municipalité et les remercient pour leur acceptation de s'impliquer au service de la population.

Adoptée à l'unanimité

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de novembre 2014 de même que les travaux prévus durant le mois de décembre 2014.

A- Fin de période d'emploi des employés de voirie pour l'année 2014

M.B. 2014-12-01-280

Considérant que la période hivernale est arrivée ;

Considérant que durant la période hivernale, les services des employés de voirie ne sont pas requis à moins de situation d'urgence ;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mettre fin à la période d'emploi pour l'année 2014, pour les employés de voirie et ce, en date du 5 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

B- Réintégration d'employés pour l'année 2015

M.B. 2014-12-01-281

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'informer Éric Lamarche, directeur des travaux publics et Charles Saumur, journalier qu'ils réintégreront leur emploi pour l'année 2015. Les membres du conseil félicitent toute l'équipe de la voirie pour un travail remarquable et un bon rendement pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

**300-2 Réfection de la chaussée de la rue de la Côte – BOU-2014-01 –
Ajout non accordé**

M.B. 2014-12-01-282

Considérant la résolution, adoptée lors de la séance ordinaire de conseil du du 3 novembre 2014;

Considérant que le maire Réjean major a déposé son veto et n'a donc pas signée cette résolution;

Considérant que ce sujet doit être traité de nouveau par les membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2014-11-03-261

Adoptée à l'unanimité

**300-3 Réfection de la chaussée de la rue de la Côte – Autorisation de
paiement**

M.B. 2014-12-01-283

Considérant que les travaux de réfection de la rue de la Côte sont terminés;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à émettre un paiement de 203 655.95\$ à Michel Lacroix Construction inc. pour les travaux de réfection de la rue de la Côte.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une retenue de 5% est appliquée sur la facture reçue. Cette retenue sera versée lorsque les travaux de terrassement seront terminés au printemps 2015.

**300-4 Lettre de remerciement à la Députée de Gatineau pour la
subvention reçue pour la rue de la Côte**

M.B. 2014-12-01-284

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de faire parvenir une lettre de remerciement à la Députée de Gatineau Madame Stéphanie Vallée, pour la subvention reçue pour la réfection de la rue de la Côte.

Adoptée à l'unanimité

**300-5 Contrat d'entretien des chemins d'été # 2014 – Autorisation de la
remise de la retenue**

M.B. 2014-12-01-285

Considérant le contrat #2014-02 concernant l'entretien des chemins d'été;

Considérant le point « Mode de paiement » inclus dans le devis;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolution d'autoriser la directrice générale adjointe à émettre le paiement de la retenue de 10% à l'entrepreneur Norbert Lefebvre, retenue applicable pour l'année 2014 au montant de 4103.44\$

Adoptée à l'unanimité

300-6 Bacs de gravier sur le territoire de la municipalité, mandat à Gilles Bastien

M.B. 2014-12-01-286

Considérant que les membres du conseil désirent avoir des bacs de gravier sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale adjointe pour retenir les services de Gilles Bastien, afin de trouver des endroits propices pour avoir des bacs de gravier sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Bris d'aqueduc sur la rue de la Côte

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2014

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2014 sont déposées.

600-3 Petite école de rang – Suivi

600-4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 269 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation

M.B. 2014-12-01-287

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent au conseil municipal cette dite modification;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 6 Pierre Parisien lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014 ;

ATTENDU QU' Une assemblée publique de consultation aux fins de consultation s'est tenue le 1^{er} décembre 2014 à 18 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 269 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Modification de l'article 8.1.1.1 pour la marge latérale relative à un bâtiment accessoire à l'habitation

L'article 8.1.1.1 est modifié par ce qui suit et ce, pour la marge latérale seulement :

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur inférieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum de 1.2 mètre.

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur supérieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum la moitié de la hauteur du bâtiment.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2014-2015

A- Contrat 2014-2015

M.B. 2014-12-01-288

Considérant la résolution M.B. 2014-11-10-271, adoptée lors de l'ajournement du 10 novembre 2014, de la séance ordinaire du 3 novembre 2014;

Considérant que Joël Lacroix accepte la surveillance, la confection et l'entretien de la glace pour un montant global de 12 000.00 \$

En conséquence sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'octroyer le contrat de la patinoire, soit : la surveillance, la confection de la glace et l'entretien pour la saison 2014-2015 à Joël Lacroix et ce, pour la somme de 12 000.00\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contrat patinoire » (02-701-30-521).

Adoptée à l'unanimité

B- Aide technique pour la confection de la glace

M.B. 2014-12-01-289

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que l'inspecteur municipal Richard Carle, soit disponible pour deux à trois soirées et ce, afin de porter une aide technique pour les opérations de préparation et d'entretien de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution 2014

M.B. 2014-12-01-290

Considérant la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2014;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de verser la somme de 5081 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour l'année 2014. La somme de 5081 \$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970).

Adoptée à l'unanimité

700-3 Spectacle de magicien à la bibliothèque municipale, le 18 décembre 2014

M.B. 2014-12-01-291

Considérant la demande de la bibliothécaire Chantal Leblanc et Andréa Roy de l'O.P.P. pour la présentation d'un spectacle de magicien à l'école de Bouchette, dans le cadre de Noël;

Considérant que les honoraires pour ce spectacle s'élève à 600\$;

Considérant qu'un montant de 100\$ est remis par le Réseau Biblio de l'Outaouais pour ce genre d'activités;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de participer financièrement pour un montant de 600\$ pour la présentation d'un spectacle de magie, jeudi, le 18 décembre 2014, le tout présenté par Pierre Vendette. Cette résolution sera transmise à Biblio de l'Outaouais pour un remboursement de 100 \$. Cette dépense sera imputée au poste «Publicité et informations » (02-702-30-342).

Adoptée à l'unanimité

700-4 Appel d'offre regroupé – Bibliothèque municipale

M.B. 2014-12-01-292

Attendu que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais travaille à l'élaboration d'un projet d'appel regroupé régional *Aménagement BIBLIO* pour des projets de constructions, de rénovations, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés en bibliothèque dans le but de déposer une seule demande de subvention régionale regroupée des projets des municipalités auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Attendu que ce projet d'appel régional, géré par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais, vise à réaliser de petits projets de rénovations, de constructions, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés de moins de 100 000 \$;

Attendu que la municipalité pourrait profiter d'une subvention pour rénover et améliorer sa bibliothèque équivalant à 50 % (*ou à 90 % dans le cas d'une municipalité dont l'indice de richesse est de moins de 75*) des coûts admissibles;

Attendu que la municipalité doit attendre que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais ait reçu une confirmation formelle du MCC concernant l'acceptation des projets déposés et les subventions allouées avant d'entreprendre les travaux;

Attendu que la municipalité devra signer une convention avec le Réseau BIBLIO de l'Outaouais lorsque les projets déposés seront annoncés par le MCC afin d'officialiser l'aide financière qui sera versée à la municipalité pour la réalisation de ces travaux en bibliothèque;

En conséquence sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, Il est résolu que le conseil municipal mandate madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe, pour produire et déposer avant le 12 décembre 2014 auprès du Réseau BIBLIO de l'Outaouais tous les documents nécessaires pour participer au projet d'appel regroupé régional *Aménagement BIBLIO* dont le montant total du projet de la municipalité s'élève à 8337.75 \$ plus les taxes applicables pour sa bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

700-5 Club de ski et planche de la Haute-Gatineau – Saison 2015

M.B. 2014-12-01-293

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du « Club de ski et planche de la Haute-Gatineau ». Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 60\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. De plus, encore cette année (2015), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 60\$. Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité la somme de 120\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

700-6 Vœux du temps des Fêtes – Radio CHGA

M.B. 2014-12-01-294

Considérant l'offre reçue de la Radio communautaire CHGA donnant l'opportunité aux élus de souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyens ;

Considérant que les élus désirent adhérer à cette offre ;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée Steve Lefebvre, il est résolu d'adhérer au forfait offert par la Radio CHGA pour les souhaits des fêtes, soit 6 jours à 3 occasions de 30 secondes par jour et ce, les 23-24-25-30-31 décembre et 1^{er} janvier, pour un coût de 265\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

700-7 Proposition publicitaire « Clé en main »

M.B. 2014-12-01-295

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée Steve Lefebvre, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe pour l'année 2015 à la proposition publicitaire « Clé en main » offerte par la radio CHGA au montant de 1435\$ plus taxes. Ce montant sera imputée au poste « Publicité, information » (02-130-00-340) et sera payable au courant de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Cotisation annuelle régulière et spéciale 2015 du Réseau Biblio de l'Outaouais

M.B. 2014-12-01-296

Sur la proposition du Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de participer à la cotisation annuelle régulière et spéciale du réseau biblio de l'Outaouais pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Feuillelet Secteur Haute-Gatineau

M.B. 2014-12-01-297

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de contribuer pour une somme de 150\$ à l'impression du feuillelet paroissial pour le secteur Haute-Gatineau et ce, pour 2015, en y apportant les corrections nécessaires. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité & information » (02-130-00- 340).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Rallye Perce Neige 2015

M.B. 2014-12-01-298

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2015;

Considérant que les participants à cette épreuve sportive emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que les organisateurs s'engagent à remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2015 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 6 et 7 février 2015, la journée du rallye étant samedi, le 7 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Opération Nez Rouge

M.B. 2014-12-01-299

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Pelletier, il est résolu de remettre la somme de 100\$ comme contribution de la municipalité de Bouchette pour l'organisation de ce service qu'est l'Opération Nez rouge dans la région. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-5 Loisirs – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2014-12-01-300

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'informer la direction générale de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'annuler l'adhésion de la municipalité de Bouchette au Service de Loisirs et Sport.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une dame de l'Aféas remercie les membres du conseil d'avoir accepté qu'un ruban soit remis à chaque personne afin de souligner la journée contre l'intimidation.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2014-12-01-301

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe